



Bonne année 2018



Madame, Monsieur,

En ce début d'année, il est d'usage de formuler des vœux, bonheur, réussite, santé, etc...

Pour ma part je profite de cet édito pour émettre plus qu'un vœu, une exigence pour les mois à venir. Cette exigence je l'adresse aux opérateurs de téléphonie mobile et de couverture internet. En effet, je trouve inadmissible qu'en tant qu'abonnés, nous ne soyons pas entendus comme il se doit. Encore trop de coupures pour les mobiles, trop de foyers mal desservis par internet alors que de plus en plus de nos concitoyens travaillent de chez eux. Je dénonce la différence de traitement entre les urbains qui bénéficient de tous les services et les ruraux tout en ayant le même abonnement ne recevoir pas les mêmes services. Cette situation est inacceptable. Peut-être doit-on nous regrouper pour peser auprès des opérateurs ?

Ce premier FLASH de l'année vous reflète les principaux investissements réalisés au second semestre 2017. Vous constaterez qu'un effort important a été apporté sur l'entretien de la voirie. Bien sûr, tous les quartiers ne sont pas encore concernés mais chaque année un budget conséquent est voté afin de tenir nos objectifs.

D'autres programmes vont intervenir en 2018, avec toujours la volonté de rendre notre commune attractive et vous apporter les services que vous attendez, ceci en partenariat avec la communauté de communes pour les compétences qui sont les siennes.

Je tiens également à saluer l'ensemble des acteurs qui œuvrent chaque année comme bénévoles dans les nombreuses associations et qui contribuent à l'animation de notre territoire dans des domaines très variés. Nous en soutenons plusieurs tant en aides matérielles que financières, alors que beaucoup d'autres communes ont fait le choix de ne plus intervenir du fait des baisses de dotations de l'Etat.

Avant de terminer, je salue particulièrement l'engagement de nos sapeurs pompiers volontaires qui au cours de l'année écoulée, ont effectué plus de 550 interventions.

C'est avec sincérité que je vous adresse, Madame, Monsieur, ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jacques de CHABANNES

Maire de Lapalisse

Président de la Communauté de Communes
Conseiller départemental de l'Allier

Meilleurs Vœux



TRAVAUX DE VOIRIES & COMPAGNIE

Cette année un important programme de voiries communales a été mis en œuvre. En effet, lors de l'adoption du budget 2017, le conseil municipal a décidé de doubler les dépenses allouées à hauteur de 130.000 €, ce qui représente pratiquement 6% du budget d'investissement. Petit aperçu des différents chantiers ...

Reprise d'écoulements des eaux

Des curages de fossés ont été réalisés représentant 14 km pour un peu plus de 35.900 €, sur des chemins répertoriés dans l'état des lieux dressé par les services techniques.

Il a également été effectué le rabotage des accotements, permettant ainsi un meilleur écoulement des eaux de pluie de la chaussée vers les fossés.

Des aqueducs et des tuyaux sous chaussée ont été repris sur une longueur totale de 51 mètres linéaires.

Enfin, certains riverains ont profité de ces travaux pour collecter leurs eaux pluviales afin que celles-ci ne soit plus dirigées sur la chaussée.



La Goutte au Bec



Le Genévrier

Réfection des chaussées

Au cours de cette année, plus de 12.000 m² de chaussée ont été réalisés soit par enrobé, soit par enduit, ce qui représente un coût d'environ 65.000 €.

En ce qui concerne la sécurité routière, environ 7.200 € ont été alloués pour le marquage au sol (bande stop, piste cyclable, îlots centraux, places de parking, ...).



Montchenin

Trottoirs avenue Pasteur

Le temps qui passe, les intempéries et la pente de cette avenue ont eu raison du vieillissement des trottoirs. Le revêtement de surface se désagrège sous la circulation, dont les matériaux se retrouvent sur la chaussée par temps d'orage et dans les regards d'eaux pluviales.

Il a donc été réalisé, fin septembre, une reprise localisée des trottoirs les plus endommagés.



Impasse des Jardins

Adjacente à la rue du Président Roosevelt, cette impasse n'est connue que de ses riverains.

Il a pourtant fallu procéder à une réfection totale de la chaussée et créer une collecte des eaux pluviales inexistante jusqu'alors. 70 tonnes d'enrobé ont été écartées à la main, du fait de l'étroitesse de la ruelle.

Les travaux ont été menés sur la 2^{ème} quinzaine de septembre pour un coût total d'environ 32.000 €.



AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE

Quartier des Bruyères - tranche 2



Initié en 2016, le vaste programme de travaux du quartier des Bruyères se termine.

En effet la 2^{ème} tranche du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg permettant un réaménagement complet du quartier a été réceptionnée le 23 novembre dernier pour un coût de 216.000 € (subventionné à hauteur de 57.000€).

Comme pour la 1^{ère} tranche, les travaux ont consisté à la collecte des eaux pluviales, à la réfection totale de la chaussée avec emploi de mâchefer, à l'embellissement et au verdissement de la globalité du projet.



Restaurant scolaire

Afin de palier à une forte fréquentation du restaurant scolaire (salle Bellevue) et de pouvoir satisfaire aux demandes, un nouveau fonctionnement est entré en vigueur depuis le 11 janvier.

Des travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle de restauration ont été entrepris pendant les vacances de Noël, avec la pose d'un revêtement plastique au sol et de dalles phoniques au plafond.

La mise en place d'un self réservé aux élèves de l'école primaire a complété cette transformation pour un coût de total de 40.000 €.



Avenue Charles de Gaulle

Dans le cadre d'un programme pluriannuel débuté en 2016, l'abattage des platanes touchés par des parasites provoquant le creusement du tronc, se poursuit.

Une vingtaine de sujets dangereux ont été tronçonnés.

Dans le cadre du plan vert de notre commune, un programme de replantation débutera en 2018, après avoir choisi les essences adaptées et résistantes.

Notre cité s'illumine

Que seraient les fêtes de fin d'année sans illuminations ?

Dès les premiers jours de décembre, à la tombée de la nuit, les lapalissois et autres passants ont pu admirer les efforts entrepris cette année pour embellir de milliers de scintillements et lumières, les rues du centre bourg.

En effet, de nouvelles illuminations ont été acquises pour un coût d'environ 30.000 €.



RETOUR EN IMAGE

Nouveau CCAB : la Place du Champ de Foire

La commune de Lapalisse s'est engagée dans un Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (CCAB) qui fixe des objectifs en terme de sécurité, d'accessibilité, de stationnement, de circulation urbaine, de préservation de l'environnement et de mise en valeur des espaces publics et bâtiments.

Ce CCAB concerne l'aménagement de la place du Champ de Foire, complétant ainsi les travaux de réfection de la salle de la Grenette initiés en 2016.

L'étude est terminée, l'appel d'offres débute dans quelques semaines et les travaux devraient commencer au printemps.

L'objectif de ce projet est d'organiser le stationnement sur cette place, ainsi que la circulation, tout en traitant les problématiques d'eaux de ruissellement et en conservant l'aspect historique de celle-ci. L'ensemble de cette opération vise également à améliorer la sécurité de cette place trop souvent prise pour un terrain de « gymkhana ».

Les travaux vont consister à créer des caniveaux en pavés, des noues végétalisées pour la gestion des eaux pluviales, et un parvis à la salle de la Grenette. L'aspect de la place sera amélioré par le confortement d'espaces verts, des arbres à hautes tiges seront installés et l'éclairage sera repositionné.

Le coût du projet est estimé à 135.000 € ; il sera subventionné à hauteur de 40.396 € au titre du CCAB par le conseil départemental et de 53.000 € par le conseil régional. Les travaux seront terminés à l'entrée de l'été afin de ne pas nuire aux diverses manifestations estivales et à la fréquentation touristique.



Retour en image sur les commémorations





Tournage de Télématin lundi 10 juillet

L'équipe de France 2 est venue filmer le 10 juillet 2017 à Lapalisse dans le cadre de la chronique gastronomique du Triporteur de Télématin.

Le pont de la Besbre en était le décor où une trentaine de véhicules anciens, regroupés par le Club Automobile de Lapalisse (CAL), recréaient l'embouteillage mythique de notre cité.

Parmi les voitures entre lesquelles évoluaient des danseurs, l'animateur du Triporteur a interviewé Jérôme Farjaud, sur la fabrication 100% maison de son burger, du blé au pain, du bœuf au steak haché !

Rallye 100 autos sur la N7

Du 10 au 13 juillet 2017, 100 véhicules anciens (de 1945 à 1968) ont parcouru 800 km, depuis Montargis jusqu'à Grasse, lors du « Rallye 100 autos sur la N7 » organisé par Thierry Dubois (collaborant avec la communauté de communes pour l'embouteillage de Lapalisse).

Leur première étape s'est terminée le lundi 10 juillet à Lapalisse. Le CAL et la municipalité ont accueilli sur le Champ de Foire les 200 participants. Conduisant soit une auto, une moto, une caravane ou un véhicule utilitaire, ces passionnés ont joué le jeu en s'habillant en costume d'époque.

Avec ce joli défilé de beaux véhicules anciens, ce fut un petit voyage dans le temps pour les visiteurs présents ce jour-là !



Spectacle son et lumière : « Jean-Frédéric de Chabannes, un original dans la tourmente »

Cette année le spectacle son et lumière dans le parc du château de Lapalisse retraçait la vie de Jean-Frédéric de Chabannes (1762-1836), un personnage qui nous a fait voyager des Etats-Unis en Turquie en passant par Londres, Saint Domingue et bien sûr la France.

Le château s'est donc paré d'images exotiques, s'est transformé en château de Versailles, en demeure anglaise, en palais turc...

Soixante-dix figurants bénévoles des Compagnons du Temps animalent l'espace scénique, avec leurs danses, comédie et dialogues.

Tous les ingrédients étaient réunis pour passer des soirées divertissantes, d'où la belle réussite des sept représentations qui ont rassemblé 6.000 spectateurs, soit une augmentation de 15% par rapport à la précédente édition.



Goûter de nos aînés

Le traditionnel goûter du CCAS s'est déroulé cette année le samedi 9 décembre 2017 pour le plus grand plaisir de nos anciens de plus de 70 ans.

Ils ont tous apprécié les friandises et boissons offertes par la municipalité.

Pour la quatrième année consécutive l'orchestre Bleu Nuit Musette a rythmé ce moment convivial, permettant à certains d'évoluer sur la piste de danses, tout comme le club des aînés ruraux qui a participé à l'animation de cet après-midi.



ETRE À L'ÉCOUTE DE VOTRE BUDGET



Pacte énergie solidarité

Dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, les foyers à faibles revenus peuvent bénéficier d'un nouveau dispositif (sous tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

Pour 1€ seulement, des travaux d'isolation des combles perdus peuvent être réalisés, permettant un gain énergétique de 25 à 30%.

Certaines entreprises locales ont la possibilité d'effectuer ces travaux.

→ Pour plus d'informations, contacter la maison de services au public (MSAP) : 04 70 99 76 17 - rsp@cc-paysdelapalisse.fr



Améliorer l'habitat

Depuis le 1er novembre 2017, le PIG (Programme d'intérêt général) « Habiter mieux », piloté par le Conseil Départemental de l'Allier, a pris le relais de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire de la communauté de communes de Lapalisse.

Ces aides sont destinées aux propriétaires occupants ou bailleurs sous conditions.

Les actions du PIG sont les suivantes :

- La lutte contre l'habitat insalubre,
- L'amélioration par des travaux pour l'autonomie des habitants,
- L'énergie et la mise en œuvre de la protection énergétique,
- Les aides aux copropriétaires.

Les aides accordées par la communauté de communes dans le cadre de l'OPAH sont maintenues dans le dispositif du PIG.

Vous pouvez rencontrer, deux agents du service Habitat Energie du Conseil Départemental qui assurent une permanence à la maison des services au public (MSAP) le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h.

→ Contact du Point rénovation Info-service (PRIS) par téléphone au 04 70 34 41 84

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30,

ou par mail : pris03@allier.fr

Baisse de la fiscalité

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2017, vos élus au conseil municipal de Lapalisse ont adopté une baisse de 2% de la fiscalité communale.

Cette décision s'est concrètement traduite sur les feuilles d'impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) que vous avez reçues dernièrement.

Ce choix traduit le travail très important et sérieux réalisé par vos élus municipaux et communautaires dans l'objectif d'optimiser la gestion financière de la ville de Lapalisse et de la communauté de communes Pays de Lapalisse.

Il permet à la fois de rendre concrètement du pouvoir d'achat aux lapalissois tout en mettant en œuvre un programme de développement des services et d'investissements importants à votre bénéfice.



	2016	2017
Taxe habitation	14,43 %	14,14 %
Taxe habitation (locaux vacants)	14,43 %	14,14 %
Taxe foncière bâti	15,07 %	14,77 %
Taxe foncière non-bâti	35,65 %	34,94 %

ZOOM SUR LES DECHETS

Objectif : réduction

136 communes sont adhérentes au SICTOM SUD ALLIER, lequel collecte et traite les déchets de quelques 96 000 usagers.

Le SICTOM SUD ALLIER a mis en œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et des usagers, un programme local de prévention des déchets sur la période 2011-2016. Le 1^{er} bilan est encourageant et fait apparaître une baisse de 9% ce qui représente moins 37kg/habitant sur 5 ans.

Le compostage est l'un des axes majeurs qui a été développé car il permet de valoriser les déchets organiques. A cet effet, de nombreux foyers se sont équipés de composteurs et sur notre commune, ces équipements ont été installés au cimetière.



→ Pour commander un composteur individuel, télécharger le bon de commande sur le site <http://www.sictomsudallier.fr>

Du tri au recyclage

On ne saurait trop rappeler à l'ensemble de nos concitoyens l'importance du tri de nos déchets ménagers.

Vous êtes le 1^{er} maillon de la chaîne du tri. Grâce à vos efforts, 8245 tonnes d'emballages ont été collectées en 2016. Après ramassage, ceux-ci sont orientés vers un centre de tri, puis vers différentes filières pour être valorisés puis réutilisés dans un nouveau processus de fabrication :

Bayet : de l'énergie à revendre !

L'usine d'incinération de nos déchets ménagers se situe à BAYET. Des travaux ont été effectués dernièrement. Ainsi, le SICTOM SUD-ALLIER et son délégataire LUCANE (groupe VEOLIA), contribuent, par ces aménagements, à améliorer le coefficient de performance énergétique de 50% à 65%.

Le volume de vapeur collectée et revendue à l'usine d'équarrissage voisine SECANIM sera plus important, ainsi que la chaleur autoconsommée. De fait, l'électricité et le gaz consommés seront en diminution.

Enfin, ces travaux vont également participer à la réduction d'émission de CO₂, de résidus solides de fumées (de l'ordre de 12%) et d'eau prélevée dans la Sioule (-13 000 m³ par an).

Eco-mobilier

La déchèterie de Saint Prix dispose d'une benne dédiée au tri de déchets d'éléments d'ameublement.

Démantelés ou réutilisés, les déchets d'ameublement sont valorisés spécifiquement dans des filières appropriées qui fonctionnent grâce à l'éco-participation payée à chaque achat de mobilier neuf.

Ainsi, en 2016, 774 tonnes ont été triées et traitées dans ces filières.



Enfin, avant de jeter un meuble, posez-vous la question s'il ne pourrait pas être utilisé par un autre foyer : la Recyclerie de CUSSET remet en état et au goût du jour vos équipements, si nécessaire, pour les proposer à la vente dans leur magasin.

Grâce à votre geste de tri...



RAPPEL DES JOURS DE

COLLECTE

En ville, collecte porte à porte :

- Déchets ménagers : mardi et vendredi
- Déchets recyclables : jeudi

Pour les écarts :

- Déchets ménager : vendredi
- Déchets recyclables : toutes les 3 semaines, le jeudi

*** IMPORTANT ***

En ville, en collecte « porte à porte », il est rappelé que les sacs doivent être sortis la veille au soir, à partir de 20h, l'horaire du lendemain n'étant pas défini.





Raconte moi ma rue : Marcel Déborbe

Né le 15 décembre 1914 à Liernolles, Marcel Déborbe rejoint les rangs du 6^{ème} régiment des Tirailleurs en 1935 pour effectuer son service militaire jusqu'en octobre 1937. Il habite à Montplaisir avec son épouse et son fils, et il exerce la profession de mécanicien. Malheureusement, il est rappelé sous les drapeaux lorsque la 2^{ème} guerre mondiale éclate en août 1939 puis est démobilisé en juillet 1940. Au printemps 1943, Marcel Déborbe est réquisitionné avec d'autres hommes par l'armée allemande pour creuser des tranchées sur le terrain d'aviation afin d'empêcher les avions d'atterrir. Ces derniers manifestent et refusent d'obtempérer ; en représailles, le chef de la Gestapo de Vichy les fait arrêter et emprisonner. Marcel Déborbe est ensuite transféré à Compiègne puis déporté à Buchenwald. Libéré en avril 1945, il meurt 5 mois plus tard de la tuberculose.

*** Avis aux associations ***

Les associations peuvent désormais effectuer leur demande de subvention 2018 directement sur le site internet de la ville (rubrique « vie associative »).

L'imprimé est à compléter et à retourner en mairie, accompagné des justificatifs avant le 15 février 2018. Passé ce délai, une décote de 20% sera appliquée sur le montant de la subvention allouée.

→ Tout dossier déposé après le 15 mars 2018 sera refusé.

EHPAD François GREZE : accueil de jour

L'accueil de jour de l'EHPAD François Grèze de Lapalisse est un dispositif pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparents.

Ce service accueille les personnes du lundi au vendredi de 9h à 17h, en journée complète ou en demi-journée. Des activités adaptées sont proposées, comme la lecture du journal, des ateliers de mémoire, de cuisine, de motricité, dont les seuls objectifs sont de maintenir les capacités cognitives et physiques, toute en veillant à valoriser l'estime de soi.

→ Plus de renseignements : EHPAD François GREZE

04 70 99 70 00

accueil@ehpad-lapalisse.fr

Recensement de la population : des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Sept agents recrutés par la mairie réalisent cette année le recensement des habitants de notre commune, du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recensement est important car il permet de connaître notamment la diversité et l'évolution de la population en France. A l'échelle communale, ces données chiffrées sont prises en compte pour le calcul des dotations attribuées par l'Etat. Il permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Votre participation est essentielle et obligatoire, c'est un devoir civique important à remplir. Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur qui se présentera à vous.

